



Lettre mensuelle du siège de  
**l'Union nationale  
des combattants**



En complément de ce qui a déjà été développé dans l'*ACTU DU PRESIDENT* du 15 septembre dernier, *UNC infos* revient sur le déroulement de la prochaine assemblée générale qui, cette année 2020, s'annonce assez singulière à la fois pour cause de Covid-19 mais aussi en raison du renouvellement complet du conseil d'administration ... alors que les statuts votés à Saint-Malo seront appliqués pour la première fois et ne prévoient plus ni quorum, ni procuration ! Cette *UNC infos* précise pour les nouveaux présidents les règles d'attribution des distinctions associatives, quelques conseils pour votre papier à lettre, une information sur la commission nationale de la carte du combattant et d'autres communications utiles, notamment sur Facebook. Bonne lecture !

**Philippe Schmitt**  
Directeur administratif

## ACTUALITES

### ➤ L'ASSEMBLEE GENERALE LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

**Où ? ➔** Au « Cercle National des Armées » à Paris (8<sup>e</sup>), place Saint-Augustin.

**Quelle heure ➔** Accueil à partir de 12h15. Déroulement de 12h45 à 17h00 environ.

**Qui participe ? ➔** Les associations départementales sont représentées à l'AG exclusivement par leur président ou à défaut par l'adhérent de l'association de leur choix, dûment mandaté, dont le nom a préalablement été communiqué au siège national.

**Conditions de remboursement ? ➔** Le représentant du département est remboursé des frais de déplacement par le siège national à raison d'une nuit d'hôtel (135€ avec petit-déjeuner) et de deux repas à 30€, le tout sur présentation des factures originales.

Le trajet (AR) est remboursé intégralement sur la base du billet SNCF en 1<sup>ère</sup> classe, sur présentation des billets originaux entre le domicile et la gare d'arrivée à Paris. Un imprimé particulier vous sera remis à cet effet à l'entrée de l'AG. Concernant l'hôtellerie, chaque participant est invité à prendre ses propres dispositions.

#### **Attention :**

➔ **Il n'y a plus de procuration** : les nouveaux statuts (article 5) ne permettent plus de se faire représenter par un autre département. Les départements non représentés ne participent pas aux votes !

➔ **Élections des administrateurs** : il nous est imposé de renouveler entièrement le conseil d'administration, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collège, soit au total 27 administrateurs, 6 pour le 1<sup>er</sup> collège, 21 pour le 2<sup>e</sup> collège !

#### **Précautions sanitaires :**

Toutes les dispositions sont prises pour que, sur place au Cercle National des Armées, les mesures de précaution permettent d'éviter les contacts :

- Présence de gel hydroalcoolique ;
- Port du masque obligatoire ;
- Distanciation physique dans l'agencement de la salle ;
- Vote au moyen d'un boîtier électronique.

# FONCTIONNEMENT INTERNE

## ➔ VOTE PAR BOITIERS ELECTRONIQUES INDIVIDUELS

Compte-tenu de la situation sanitaire, le vote se fera par boîtiers électronique individuels : simple d'utilisation, ce système dématérialisé se substituera à la procédure longue, fastidieuse et chronophage « du bulletin et de l'urne » traditionnelle, en apportant sécurité, fiabilité, générera un gain de temps appréciable.



### Vote des résolutions :

- ➔ Choisir la réponse pour laquelle on peut voter en appuyant sur 1, 2 ou 3 : *Le chiffre apparaît sur l'écran du boîtier.*
- ➔ Choisir une autre réponse si on s'est trompé ou si on change d'avis.
- ➔ Envoyer son vote en appuyant sur la touche **OK**. La touche ok s'affiche en haut à droite de l'écran du boîtier.

### Élections des administrateurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collège :

- ➔ Chaque candidat est affecté d'un numéro.
- ➔ Choisir ses candidats en appuyant sur les nombres correspondants : 1, 2 ou 3. *Le chiffre apparaît sur l'écran du boîtier.*
- ➔ Choisir une autre réponse si on s'est trompé ou si on change d'avis.
- ➔ Envoyer son vote en appuyant sur la touche **OK**. La touche ok s'affiche en haut à droite de l'écran du boîtier.

## ➔ DISTINCTIONS ASSOCIATIVES POUR LES DIRIGEANTS

Comme il est précisé dans le « manuel du responsable », dont se sont dotées normalement toutes les associations UNC, départementales et locales, les membres du bureau national réélus sont décorés de la médaille du Mérite UNC « Grand Or » sur proposition de la commission nationale.

Les présidents départementaux sont décorés de la médaille du Mérite UNC « Or » après deux années d'exercice sur proposition de la commission départementale.

Quant aux présidents d'associations locales, ils sont décorés de la médaille du Mérite « Argent » après une année d'exercice sur proposition de la commission départementale.



## ➔ CHARTE GRAPHIQUE

➔ **Il n'existe pas de charte graphique officielle au sein de l'UNC**, c'est-à-dire un document contenant l'ensemble des règles d'utilisation des signes graphiques qui constitueraient l'identité graphique de l'association.

Pour tout document produit par les associations départementales et locales, il est seulement conseillé d'utiliser le logo actuel et de s'inspirer des documents nationaux, la maquettiste de la rédaction de *La Voix du Combattant* étant en mesure de vous prodiguer des conseils avisés.

### ➔ Pour le papier à lettre :

- ➔ Il faut éviter de surcharger la page avec trop de logos. Un seul suffit !
- ➔ Les majuscules ne sont pas obligatoires et alourdissent la composition.

☞ Selon les règles typographiques, un sigle se compose en majuscule sans point abrégatif et sans espace entre les lettres lorsque ce sigle ne peut être lu comme un nom propre. On écrit « UNC » et non pas « U.N.C. » !

☞ Si ce sigle peut être lu comme un nom propre, il doit être composé en minuscule avec une capitale initiale.

☞ En entête figure les informations les plus importantes pour votre correspondant.

☞ En pied de page, les informations plus « officielles » ...

**Pour tout conseil : [uncmaquette@unc.fr](mailto:uncmaquette@unc.fr)**

## ➔ DU COTE DU MAGASIN



### ➔ Agenda 2021

L'agenda 2021 est disponible au siège national.

Format 8,7 x 16,8 cm

2 euros + frais de port

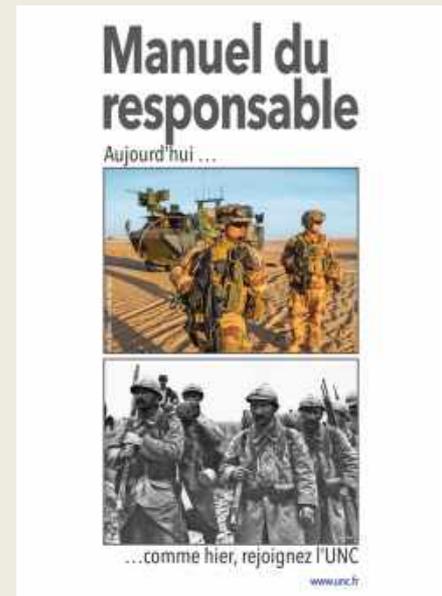
A commander auprès de :

☞ **Valéry Amaury**  
[uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)

### ➔ Manuel du responsable

La 1<sup>ère</sup> partie traite du fonctionnement d'une association (statuts, comptabilité, assurances, dons et legs, décorations associatives, ordres nationaux, organisation d'une manifestation, etc.)

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée aux cérémonies et au cérémonial, aux questions de préséance.



**Informations et commandes : [uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)**

## INFORMATIONS GENERALES

### ➔ COMMISSION NATIONALE DE LA CARTE DU COMBATTANT

L'UNC est représentée au sein de la commission nationale de la carte du combattant par Alain Burgaud, OPEX (UNC 85), Oswald Calegari, AFN (UNC 88), Gérard Colliot, AFN (UNC 78), Alain Guth, OPEX (UNC 68) tous membres titulaires, nommés pour 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 par arrêté de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette commission donne son avis sur toutes les demandes de carte du combattant déposées sur le territoire.

Pour demander la carte du combattant, il importe d'adresser un dossier au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Ce dossier doit comporter :

- ☞ le formulaire Cerfa n° 15409 dûment rempli ;
- ☞ une photocopie du livret militaire ;



☛ une photocopie de la carte d'identité.

Pour les personnes qui ont effectué des services en Algérie du 3 juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964, la demande de carte du combattant s'effectue à l'aide du formulaire spécifique Cerfa n° 15924.

L'instruction de toute demande se déroule par étapes :

☛ le service départemental de l'ONACVG examine la demande ;

☛ le dossier est ensuite soumis à la Commission nationale de la carte du combattant. C'est cette commission qui accorde ou refuse la carte.

## ➔ POURQUOI UTILISER FACEBOOK ?

Facebook est le réseau social le plus utilisé en France mais également dans le monde ! D'après une récente étude, il s'agit du réseau social numéro 1 chez les seniors. L'UNC est présente sur Facebook et utilise ce support pour communiquer et se faire mieux connaître, tant au niveau national qu'au niveau social. Chaque membre de Facebook a la possibilité de partager différents types de contenus avec ses amis, proches ou connaissances. Ainsi, malgré la distance qui vous sépare, Facebook vous donne la possibilité de garder le contact. Vous pourrez, par exemple, publier sur votre mur :

☛ du texte, des photos et/ou des vidéos,  
☛ mais aussi partager les articles des sites Internet que vous appréciez,  
☛ voire votre humeur du moment !  
☛ enfin, avec Facebook Live, vous pouvez même diffuser des vidéos en direct.

Depuis sa création en 2004, Facebook n'a pas cessé d'évoluer, proposant toujours de nouvelles fonctionnalités et améliorant jours après jours celles existantes.

A partir de votre compte, vous aurez la possibilité de rejoindre des groupes dans lesquels des membres partagent la même passion, de vous abonner aux pages Facebook de vos artistes ou sites Internet préférés, de jouer à des jeux en ligne, de compléter votre profil pour partager vos centres d'intérêt...

Tous ces atouts ont permis à Facebook de créer une communauté d'utilisateurs actifs très vaste. Vous n'aurez donc pas de mal à retrouver d'ancienne(s) connaissance(s) grâce au moteur de recherche. Une fois votre recherche effectuée, vous pourrez :

☛ envoyer à la personne une invitation pour qu'elle rejoigne votre liste d'amis,

☛ consulter ses publications publiques et voir sa liste d'amis,

☛ prendre contact avec la personne en lui envoyant un message.

Une fois devenus amis, vous partagerez mutuellement vos publications : lorsque la personne partagera une information, vous la verrez sur votre mur et vice versa. Toutefois, lors de la rédaction d'une publication, vous avez la possibilité de choisir qui peut la voir. Ce qui vous permet de contrôler votre identité numérique et diffuser de l'information à qui vous voulez.

Prochaine *UNC Infos* : **Comment accéder à Facebook ?**

## ➔ AGENDA OCTOBRE 2020

☛ **Vendredi 9 octobre** : 9h00, réunion de la commission nationale d'action sociale et de solidarité.

☛ **Samedi 10 octobre** : 12h45, réunion de l'assemblée générale.

☛ **Jeudi 22 octobre** : 10h30, réunion du comité de rédaction de *La Voix du Combattant*

